

ATTESTATION – RÉGLEMENTATION DU VIDE-GRENIER DU 25 MAI 2025

**ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION
SPORTIVE ET CULTURELLE DE MUTZENHOUSE**

Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon la législation en vigueur.

Toutes déclarations et, ou ventes frauduleuses seront sanctionnées.

La vente d'animaux est strictement interdite.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'A.S.C.M et ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

L'A.S.C.M décline toute responsabilité en cas de vol ou accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont interdits puisque réservés aux organisateurs.

L'exposant est prié de rendre l'emplacement nettoyé et débarrassé de tous déchets. Une caution de **10€** sera demandée et restituée après contrôle de l'état des lieux.

Le stationnement des véhicules sera autorisé derrière ou à côté du stand.

Le vide-grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.

Le prix de l'emplacement est fixé à 12€ les 5 mètres, 2€ par mètre supplémentaire.

L'installation des exposants le 25 mai 2025 se fera de 6h00 à 8h00.

L'emplacement déclaré vacant après 8h30 sera réattribué.

La participation est soumise à l'inscription préalable et règlement par chèque libellé à l'ordre de l'A.S.C.M.

Pour pouvoir exposer : le présent règlement doit être daté et signé

Photocopie recto-verso de la carte d'identité

N° immatriculation du véhicule (un véhicule par emplacement)

Le bulletin et le règlement devront parvenir au plus tard le 12 mai 2025

PAR VOIE POSTALE :

Maggi Mike

22a rue principale

67270 Mutzenhouse

POUR PLUS D'INFO :

ascmutzenhouse@gmail.com

TEL : Maggi Mike : 06.58.71.09.60

Le présent règlement a été déposé à la mairie de Mutzenhouse et à la gendarmerie de Hochfelden

DEMANDE DE PARTICIPATION AU VIDE GRENIER DU 25 mai 2025

NOM : PRENOM :

ADRESSE : VILLE :

N° DE TEL : MAIL :

Type de véhicule : N° d'immatriculation :

Réservation forfaitaire de 5m : 12€ + 2€ x (Nombre de mètre supplémentaire) =€

ci-joint chèque de€ libellé à l'ordre de l'A.S.C.M.

Signature :